

2023-05

DÉPARTEMENT DU LOT

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC
AR Prefecture

046-214600603-20230414-2023-05-DE
Reçu le 20/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

Convocation le 7 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi quatorze avril, à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Mathieu MOLINIE.

Étaient présents : Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Mathieu MOLINIE, Mesdames Marion MAGAGNOSC, Virginie MASSON, Christelle SOUQUES-MIAN, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

Étaient excusés : Laurent LAGARDE, Jean-Louis VENDRIES, Véronique SUDRE.

Pouvoirs : Laurent LAGARDE, Jean-Louis VENDRIES et Véronique SUDRE ont donné pouvoir à Patrick AMAT, Marion MAGAGNOSC et Anthony HENRAS, respectivement.

Secrétaire de séance : Anthony HENRAS.

**COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT
2022 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Jean-Pierre Georgeon, Adjoint au Maire présente le compte administratif 2022 de la commune et le compte de gestion 2022, ce dernier étant établi par la trésorerie de Gourdon.

Le compte administratif et le compte de gestion du budget principal se résument ainsi (en Euros) :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
RÉSULTATS REPORTÉS		305 109.83		26 621.06		305 109.83
OP. DE L'EXERCICE	202 088.96	289 293.77	2 827.92	12 186.29	204 916.88	301 480.06
TOTAUX	202 088.96	594 403.60	2 827.92	38 807.35	204 916.88	606 589.89
RÉSULTAT DE CLÔTURE		392 314.64		35 979.43		428 294.04
RESTES A RÉALISER						
TOTAUX CUMULÉS	202 088.96	594 403.60	2 827.92	38 807.35	204 916.88	633 210.95
RÉSULTAT DÉFINITIF		392 314.64		35 979.43		+ 428 294.07

2023-05

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif et compte de gestion de l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté + 305 109.83€
Résultat d'investissement antérieur reporté + 26 621.06€

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Solde d'exécution de l'exercice + 9 358.37€
Solde d'exécution antérieur + 26 621.06€
Solde d'exécution cumulé + 35 979.43 €

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2022

Dépenses d'investissement 0.00€
Recette d'investissement 0.00€
0.00€

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice + 87 204.81€
Résultat antérieur + 305 109.83€
Total à affecter + 392 314.64 €

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) 0.00€
2/Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) 0.00€
3/Reste sur excédent de fonctionnement à reporter R002 + 392 314.64 €

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne participe pas au vote et se retire de la salle du Conseil.

Le conseil municipal vote le compte administratif 2022 et affectation du résultat

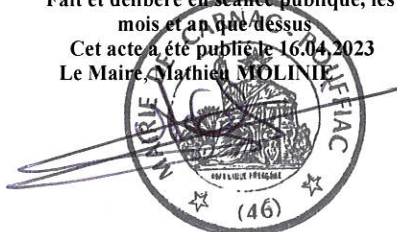
POUR: 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le conseil municipal vote le compte de gestion 2022

POUR: 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 16.04.2023
Le Maire, Mathieu MOLINIE



A CARNAC-ROUFFIAC

Le 14 avril 2023

Le Maire,

Mathieu MOLINIE

